

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 17	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 5
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 38  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 16 juin 2025,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-65 :

**Compétence eau potable - Transfert de propriété de biens de la Ville de Metz au profit de l'Eurométropole de Metz et mise à disposition au profit du Syndicat des Eaux de la Région Messine (S.E.R.M.).**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 novembre 2017 demandant la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et approuvant ses statuts,  
CONSIDERANT la compétence transférée en matière d'eau potable,  
CONSIDERANT que le passage en Métropole, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a entraîné de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à Metz Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à la compétence transférée,  
CONSIDERANT la nécessité d'engager le transfert de propriété au profit de Metz Métropole des parcelles cadastrées section 9 n° 11 et n° 122 à Moulins-lès-Metz et correspondantes au terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables,  
CONSIDERANT le souhait du S.E.R.M. de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour un projet photovoltaïque,  
CONSIDERANT la nécessité de mettre à disposition lesdites parcelles au profit du S.E.R.M. pour l'exercice de ses missions,

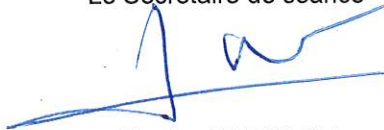
ACTE le transfert de propriété à titre gratuit, au profit de Metz Métropole, des parcelles cadastrées section 9 n° 11 et n° 122 à Moulins-lès-Metz, d'une contenance totale de 7ha 02a 46ca,  
ACTE la mise à disposition, à titre gratuit, des parcelles susmentionnées au profit du Syndicat des Eaux de la Région Messine (S.E.R.M.),  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document s'y rapportant, et à régler les frais d'honoraires et de publication correspondants,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le Procès-Verbal de mise à

ANP IKK

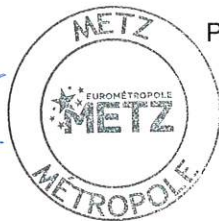
disposition correspondant,  
DEMANDE au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert des parcelles susmentionnées par délibération concordante.

Metz, le 17 juin 2025

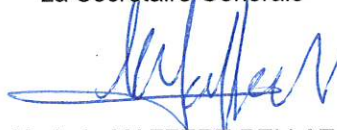
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN  
Directeur Général Adjoint



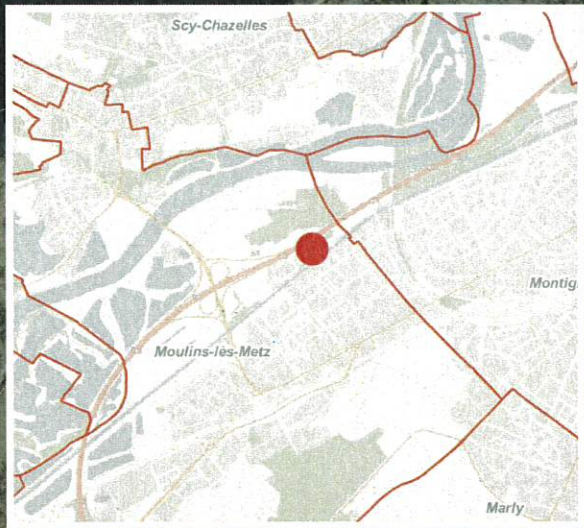
Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

# PARCELLES SECTION 9 N°11 ET N°122 - MOULINS-LES-METZ

Transfert de propriété de la Ville de Metz au profit de l'Eurométropole de Metz



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20250616-2025-06-BD65-DE

**Numéro de l'acte :** 2025-06-BD65  
**Date de décision :** lundi 16 juin 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Compétence eau potable - Transfert de propriété de biens de la Ville de Metz au profit de l'Eurométropole de Metz et mise à disposition au profit du Syndicat des Eaux de la Région Messine (S.E.R.M.).  
**Classification :** 3.1 - Acquisitions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/06/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20250616-2025-06-BD65-DE  
**Document principal :** 99\_DE-65.pdf

#### Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:25	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:26	En cours de transmission	
18/06/25 14:27	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:31	Accusé de réception reçu	